RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital social de 1.659.042 euros
Siège social : 1 rue Sainte Marie, 92400 COURBEVOIE
950 039 065 RCS Paris
(la "**Société**")

EXTRAIT
DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 28 MARS 2025

.../...

PREMIERE DECISION
(Démission de Monsieur Thomas Legrain de ses fonctions de directeur général de la Société)

Le Président, après avoir pris connaissance de la lettre de démission du **28 MARS 2025**, de Monsieur Thomas Legrain de ses fonctions de directeur général de la Société,

prend acte qu'aux termes de l'article 21-1 des statuts de la Société, la démission du directeur général doit prendre effet à l'issue d'un délai de préavis de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de démission par lettre recommandée au président de la Société,

décide de renoncer expressément (i) au formalisme d'envoi de la lettre de démission de Monsieur Thomas Legrain de ses fonctions de directeur général de la Société et (ii) au délai de préavis de trois mois prévus par l'article 21-1 des statuts de la Société, et d'en dispenser Monsieur Thomas Legrain,

prend acte, en conséquence, de la démission de Monsieur Thomas Legrain de ses fonctions de directeur général de la Société avec effet le **31 MARS 2025**.

DEUXIEME DECISION
(Nomination à compter du 1er AVRIL 2025 de la société THOMAS LEGRAIN CONSEIL en qualité de directeur général de la Société, fixation de sa rémunération et encadrement de ses pouvoirs en qualité de directeur général de la Société)

Le Président, en conséquence de la décision qui précède, décide de :

- nommer la société **Thomas Legrain Conseil**, société par actions simplifiée au capital de 229.050 euros, dont le siège social est situé 15-23 rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine (94400), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 451 022 354, représentée par son Président, Monsieur Thomas LEGRAIN ("**TL Conseil**"), en qualité de directeur général de la Société, en remplacement de Monsieur Thomas Legrain, **avec effet au 1er AVRIL 2025**, et pour une durée indéterminée, sans toutefois que cette durée ne puisse excéder celle du mandat du Président, conformément à l'article 21-1 des statuts de la Société ;

.../...

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par le Président.

CERTIFIE CONFORME
Le président
La SAS COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
Elle-même représentée par son président Roger SERRE

